

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	119 285		119 285	119 185	100	0.08
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	2 617 969	81 000	2 536 969	175 000	2 361 969	NS
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15		15	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		2 737 269	81 000	2 656 269	294 185	2 362 084	802.92
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	3 500		3 500	320 600	-317 100	-98.91
	Charges constatées d'avance (2)	9 567		9 567		9 567	
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	117 470		117 470	18 896	98 574	521.67
Total III		130 537		130 537	339 496	-208 959	-61.55
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 867 806	81 000	2 786 806	633 681	2 153 125	339.78

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

13 067

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)				
	Situation nette (sous total)				
	Fonds propres consommables	2 691 649	537 379	2 154 270	400.88
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 691 649	537 379	2 154 270	400.88
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEBES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 656	8 801	-1 145	-13.01
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 500	87 500		
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total V	95 156	96 301	-1 145	-1.19
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 786 806	633 681	2 153 125	339.78

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

95 156 96 301

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 088 699	750 391	338 307	45.08
Total I	1 088 699	750 391	338 307	45.08
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	37 698	100 391	-62 693	-62.45
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1		1	
Total II	37 699	100 391	-62 693	-62.45
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 051 000	650 000	401 000	61.69

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	81 000		81 000	
Intérêts et charges assimilées	970 000		970 000	
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	1 051 000		1 051 000	
2. Résultat financier (III-IV)	-1 051 000		-1 051 000	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		650 000	-650 000	-100.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		650 000	-650 000	-100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-650 000	650 000	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 088 699	750 391	338 307	45.08
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 088 699	750 391	338 307	45.08
5. EXCEDENT OU DEFICIT				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 786 805.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 088 698.64 Euros et ne dégagent pas d'excédent ou d'insuffisance d'exploitation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social de l'entité :

Créée le 21 septembre 2021, l'objet de ce fonds est de développer et / ou soutenir toute activité d'intérêt général à caractère culturel et éducatif auprès de tout public, en vue de favoriser la création, la diffusion, la protection d'oeuvres d'arts et de l'esprit et, plus généralement, de favoriser le développement de la vie culturelle.

Nature et périmètre des activités :

La vocation de ce fonds n'est pas à but lucratif.

Les ressources 2025 sont constitués par du mécénat à hauteur de 800 000 € et par un don manuel d'actions de la SAS MORIN HOLDING pour 2 442 968 €.

Les moyens sont mis en oeuvre à titre gracieux par les fondateurs.

La SAS L'ARTSOLITE, dans laquelle le fonds de dotation a une participation de 70 % a été inaugurée le 10/05/2023. Ce lieu culturel situé sur la commune de Saint-Jean-en-Royans au pied du Vercors est soutenu par le fonds de dotation Martine et Christian Morin. Il est ouvert à tous, petits et grands, avec de multiples activités artistiques, gustatives et ludiques.

Basé sur la rencontre, les expositions mêlent des œuvres issues des arts anciens, classiques, modernes ou contemporains et celles nées de la pop culture (films, séries, BDs, mangas, comics, jeux vidéo, musiques...).

L'ARTSOLITE est aussi un restaurant, un bar, une boutique art et décoration, une résidence d'artistes, le tout dans un parc paysagé.

Bâti sur un ancien site industriel dédié au tissage, l'usine a été entièrement réhabilitée pour offrir au public des moments de découverte, de détente, de gourmandises culturelles et ludiques.

Il est au coeur même de la vocation du Fonds de Dotation, au service de sa raison d'être.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Le règlement ANC n°2022-06 appliqué à compter de l'exercice 2025 prévoit les principales dispositions suivantes :

- la suppression des transferts de charges et l'adaptation du plan de comptes
- la nouvelle définition de résultat exceptionnel. Celui-ci est limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'à certaines écritures d'origine fiscale et corrections d'erreurs
- la modernisation des modèles de présentation des états financiers (bilan et compte de résultat)

Les impacts sur le fonds de dotation ne sont pas significatifs.

Informations générales complémentaires

Un abandon de créance a été consenti au cours de cet exercice en faveur de la filiale L'ARTSOLITE. Un montant de 970 000 € a ainsi été constaté en charge financière de l'exercice.

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Par un acte authentique en date du 31 décembre 2025, M. Christian Morin et Mme Martine Morin ont donné la pleine propriété de 1510 actions qu'ils détenaient à hauteur de 50 % chacun dans la SAS MORIN HOLDING et ce, pour une valeur estimée à 2 442 968.60 Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Cette opération permet au Fonds de Dotation de détenir 20% de participation au capital de la société MORIN HOLDING.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	119 185		100
TOTAL	119 185		100
Autres participations	175 000		2 442 969
Autres titres immobilisés			15
TOTAL	175 000		2 442 984
TOTAL GENERAL	294 185		2 443 084

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			119 285	119 285
TOTAL			119 285	119 285
Autres participations			2 617 969	2 617 969
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			2 617 984	2 617 984
TOTAL GENERAL			2 737 269	2 737 269

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres consommables	537 379		3 242 969	1 088 699	2 691 649
TOTAL I	537 379		3 242 969	1 088 699	2 691 649

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		81 000			81 000
TOTAL		81 000			81 000
TOTAL GENERAL		81 000			81 000
Dont dotations et reprises financières		81 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	1 000	1 000	
Débiteurs divers	2 500	2 500	
Charges constatées d'avance	9 567	9 567	
TOTAL	13 067	13 067	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 656	7 656		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 500	87 500		
TOTAL	95 156	95 156		

Titres immobilisés

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 716
Total	4 716

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Le mécénat inscrit pendant l'exercice, en produit au compte de résultat 2025, pour un montant de 800 000 € a été retraité en dotations consommables de l'exercice de même que le don manuel d'actions réalisé à hauteur de 2 442 969 €.

Les ressources ont été utilisées à hauteur de 1 088 699 € et inscrites au compte de résultat pour cette valeur.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Non recensés.

Engagements reçus

L'ARTSOLITE suite à abandon de créance consenti à son profit au 31/12/2023 par le fonds de dotation :	600 000
L'ARTSOLITE suite à abandon de créance consenti à son profit au 31/12/2024 par le fonds de dotation :	650 000
L'ARTSOLITE suite à abandon de créance consenti à son profit au 31/12/2025 par le fonds de dotation :	970 000
Total	2 220 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS L'ARTSOLITE au 31/12/2025	133 932	70.00	-55 431
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- MORIN HOLDING	17 947 840	20.00	-16 241
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			



BBM & ASSOCIÉS

*Vous accompagner
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

FONDS DE DOTATION MARTINE ET CHRISTIAN MORIN

115, impasse du Choleton
26190 SAINT JEAN ROYANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

GRENOBLE / SEYSSINET : 18, rue de la Tuilerie - 38170 Seyssinet-Pariset | **GRENOBLE / MONTBONNOT** : 85, rue Lavoisier - 38330 Montbonnot-Saint-Martin
ANNECY : 215, route de Montava - 74370 Argonay / BP 52 - 74371 Pringy Cedex | **CHAMBERY** : 35, rue de la Chavanne - 73490 La Ravoire
www.groupebbm.com | contact@groupebbm.com | Standard : +33 (0)4 76 48 48 49

SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes BBM & ASSOCIÉS au capital de 2 206 333 €. RCS Grenoble 311 903 496.
Inscrite au tableau de l'Ordre Rhône-Alpes. Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Dauphiné-Savoie

FONDS DE DOTATION MARTINE ET CHRISTIAN MORIN

115, impasse du Choleton
26190 SAINT JEAN ROYANS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2025**

Au conseil d'administration du fonds de dotation Fonds de dotation Martine et Christian MORIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fonds de dotation Martine et Christian MORIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application des dispositions du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montbonnot Saint Martin, le 16 septembre 2026

SAS BBM & Associés

Signé par Antoine Sirand
Le 16 sept. 2026



doc_WbGy
tx_MQP7ladK0yEr

Antoine SIRAND
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 088 699	750 391	338 307	45.08
Total I	1 088 699	750 391	338 307	45.08
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	37 698	100 391	-62 693	-62.45
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1		1	
Total II	37 699	100 391	-62 693	-62.45
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 051 000	650 000	401 000	61.69

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	81 000		81 000	
Intérêts et charges assimilées	970 000		970 000	
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	1 051 000		1 051 000	
2. Résultat financier (III-IV)	-1 051 000		-1 051 000	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		650 000	-650 000	-100.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		650 000	-650 000	-100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-650 000	650 000	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 088 699	750 391	338 307	45.08
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 088 699	750 391	338 307	45.08
5. EXCEDENT OU DEFICIT				

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	119 285		119 285	119 185	100	0.08
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	2 617 969	81 000	2 536 969	175 000	2 361 969	NS
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	15		15		15	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 737 269	81 000	2 656 269	294 185	2 362 084	802.92
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	3 500		3 500	320 600	-317 100	-98.91
	Charges constatées d'avance (2)	9 567		9 567		9 567	
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	117 470		117 470	18 896	98 574	521.67
	Total III	130 537		130 537	339 496	-208 959	-61.55
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 867 806	81 000	2 786 806	633 681	2 153 125	339.78

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

13 067

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
		Euros		%			
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)						
	Situation nette (sous total)						
	Fonds propres consommables	2 691 649		537 379		2 154 270	400.88
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	2 691 649		537 379		2 154 270	400.88
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTEES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 656		8 801		-1 145	-13.01
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 500		87 500			
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance						
	Total V	95 156		96 301		-1 145	-1.19
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 786 806		633 681		2 153 125	339.78

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

95 156 96 301

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 786 805.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 088 698.64 Euros et ne dégagent pas d'excédent ou d'insuffisance d'exploitation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social de l'entité :

Créée le 21 septembre 2021, l'objet de ce fonds est de développer et / ou soutenir toute activité d'intérêt général à caractère culturel et éducatif auprès de tout public, en vue de favoriser la création, la diffusion, la protection d'oeuvres d'arts et de l'esprit et, plus généralement, de favoriser le développement de la vie culturelle.

Nature et périmètre des activités :

La vocation de ce fonds n'est pas à but lucratif.

Les ressources 2025 sont constituées par du mécénat à hauteur de 800 000 € et par un don manuel d'actions de la SAS MORIN HOLDING pour 2 442 968 €.

Les moyens sont mis en oeuvre à titre gracieux par les fondateurs.

La SAS L'ARTSOLITE, dans laquelle le fonds de dotation a une participation de 70 % a été inaugurée le 10/05/2023. Ce lieu culturel situé sur la commune de Saint-Jean-en-Royans au pied du Vercors est soutenu par le fonds de dotation Martine et Christian Morin. Il est ouvert à tous, petits et grands, avec de multiples activités artistiques, gustatives et ludiques.

Basé sur la rencontre, les expositions mêlent des œuvres issues des arts anciens, classiques, modernes ou contemporains et celles nées de la pop culture (films, séries, BDs, mangas, comics, jeux vidéo, musiques...).

L'ARTSOLITE est aussi un restaurant, un bar, une boutique art et décoration, une résidence d'artistes, le tout dans un parc paysagé.

Bâti sur un ancien site industriel dédié au tissage, l'usine a été entièrement réhabilitée pour offrir au public des moments de découverte, de détente, de gourmandises culturelles et ludiques.

Il est au cœur même de la vocation du Fonds de Dotation, au service de sa raison d'être.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Le règlement ANC n°2022-06 appliqué à compter de l'exercice 2025 prévoit les principales dispositions suivantes :

- la suppression des transferts de charges et l'adaptation du plan de comptes
- la nouvelle définition de résultat exceptionnel. Celui-ci est limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'à certaines écritures d'origine fiscale et corrections d'erreurs
- la modernisation des modèles de présentation des états financiers (bilan et compte de résultat)

Les impacts sur le fonds de dotation ne sont pas significatifs.

Informations générales complémentaires

Un abandon de créance a été consenti au cours de cet exercice en faveur de la filiale L'ARTSOLITE. Un montant de 970 000 € a ainsi été constaté en charge financière de l'exercice.

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Par un acte authentique en date du 31 décembre 2025, M. Christian Morin et Mme Martine Morin ont donné la pleine propriété de 1510 actions qu'ils détenaient à hauteur de 50 % chacun dans la SAS MORIN HOLDING et ce, pour une valeur estimée à 2 442 968.60 Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Cette opération permet au Fonds de Dotation de détenir 20% de participation au capital de la société MORIN HOLDING.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	119 185		100
TOTAL	119 185		100
Autres participations	175 000		2 442 969
Autres titres immobilisés			15
TOTAL	175 000		2 442 984
TOTAL GENERAL	294 185		2 443 084

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			119 285	119 285
TOTAL			119 285	119 285
Autres participations			2 617 969	2 617 969
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			2 617 984	2 617 984
TOTAL GENERAL			2 737 269	2 737 269

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres consommables	537 379		3 242 969	1 088 699	2 691 649
TOTAL I	537 379		3 242 969	1 088 699	2 691 649

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		81 000			81 000
TOTAL		81 000			81 000
TOTAL GENERAL		81 000			81 000
Dont dotations et reprises financières		81 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	1 000	1 000	
Débiteurs divers	2 500	2 500	
Charges constatées d'avance	9 567	9 567	
TOTAL	13 067	13 067	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 656	7 656		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 500	87 500		
TOTAL	95 156	95 156		

Titres immobilisés

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 716
Total	4 716

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Le mécénat inscrit pendant l'exercice, en produit au compte de résultat 2025, pour un montant de 800 000 € a été retraité en dotations consommables de l'exercice de même que le don manuel d'actions réalisé à hauteur de 2 442 969 €.

Les ressources ont été utilisées à hauteur de 1 088 699 € et inscrites au compte de résultat pour cette valeur.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Non recensés.

Engagements reçus

L'ARTSOLITE suite à abandon de créance consenti à son profit au 31/12/2023 par le fonds de dotation :	600 000
L'ARTSOLITE suite à abandon de créance consenti à son profit au 31/12/2024 par le fonds de dotation :	650 000
L'ARTSOLITE suite à abandon de créance consenti à son profit au 31/12/2025 par le fonds de dotation :	970 000
Total	2 220 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS L'ARTSOLITE au 31/12/2025	133 932	70.00	-55 431
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- MORIN HOLDING	17 947 840	20.00	-16 241
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			